

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. Rien ne garantit qu'il se formera un marché pour les titres ou qu'un tel marché éventuel sera liquide, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base définitif et du supplément de prospectus pertinent. Un investissement dans les titres offerts comporte des risques. Il est important que l'investisseur considère les facteurs de risque particuliers qui peuvent toucher le secteur dans lequel il investit. Voir par exemple les facteurs de risque énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base définitif et dans les autres documents d'information continue de Pembina (définie aux présentes). Ces parties décrivent également l'évaluation que fait Pembina de ces facteurs de risque, ainsi que les incidences éventuelles pour un investisseur si ce risque devait se matérialiser.

Les notes ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et peuvent être révisées ou retirées par l'agence de notation concernée à tout moment.

Le 8 janvier 2020



Pembina Pipeline Corporation

Sommaire **provisoire** **définitif** des modalités - Réouverture de l'émission des billets de 2048

Émetteur :	Pembina Pipeline Corporation (« Pembina » ou la « Société »)
Émission :	Réouverture de l'émission des billets à moyen terme, série 11 (les « billets ») émis aux termes d'un prospectus préalable de base simplifié daté du 30 août 2019 et d'un supplément de fixation du prix daté du 8 janvier 2020 (collectivement, le « prospectus »).
Notes :	DBRS : BBB S&P : BBB
Montant de la réouverture de l'émission :	Minimum de 300 500 M\$ (montant total en circulation de 800 M\$)
Date de règlement :	Le 10 janvier 2020 (T+2)
Date d'échéance :	Le 26 mars 2048
Écart de réouverture de l'émission ¹ :	[Caviardé conformément au paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable]
Coupon :	4,75 % payable semestriellement, à terme échu, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année, à compter du 26 mars 2020.
Rendement de la réouverture de l'émission :	4,150 %
Prix de réouverture de l'émission :	109,819 \$, majoré de l'intérêt couru et impayé pour la période du 26 septembre 2019, inclusivement, au 10 janvier 2020, exclusivement, d'un montant de 13,79452054 13,794520548 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de billets.
Remboursement par anticipation :	Pembina peut rembourser par anticipation les billets, en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, a) en tout temps avant le 26 septembre 2047 à un prix égal (i) à la valeur nominale ou (ii) au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (le prix fondé sur le rendement des obligations du Canada, au sens donné à cette expression dans le supplément de fixation du prix, doit être établi en fonction du taux d'actualisation du rendement des obligations du gouvernement du Canada jusqu'au 26 septembre 2047 plus 60,5 points de base), selon le plus élevé des deux, et b) en tout temps à compter du 26 septembre

¹. [Caviardé conformément au paragraphe 4 de l'article 9A.3 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable]



RBC Marchés des Capitaux



Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. Rien ne garantit qu'il se formera un marché pour les titres ou qu'un tel marché éventuel sera liquide, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base définitif et du supplément de prospectus pertinent. Un investissement dans les titres offerts comporte des risques. Il est important que l'investisseur considère les facteurs de risque particuliers qui peuvent toucher le secteur dans lequel il investit. Voir par exemple les facteurs de risque énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base définitif et dans les autres documents d'information continue de Pembina (définie aux présentes). Ces parties décrivent également l'évaluation que fait Pembina de ces facteurs de risque, ainsi que les incidences éventuelles pour un investisseur si ce risque devait se matérialiser.

Les notes ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et peuvent être révisées ou retirées par l'agence de notation concernée à tout moment.

Le 8 janvier 2020



Pembina Pipeline Corporation

Sommaire provisoire définitif des modalités - Réouverture de l'émission des billets de 2048

	2047 (remboursement six mois avant la date d'échéance à la valeur nominale) à un prix égal à la valeur nominale, majoré, dans chacun de ces cas, de l'intérêt couru et impayé, s'il y a lieu, jusqu'à la date du remboursement par anticipation, exclusivement.
Limite d'endettement :	Pembina et ses filiales faisant l'objet de restrictions s'engagent à ne pas contracter de dette à long terme si le ratio de la dette à long terme par rapport à la capitalisation totale devait excéder 70 %.
Changement de contrôle :	Droit d'exiger le rachat à 101 % du capital dans l'éventualité d'un événement qui entraîne un changement de contrôle.
Emploi du produit :	La Société compte affecter le produit net qu'elle tirera de l'émission des billets au remboursement de sa dette aux termes de sa facilité de crédit renouvelable et non garantie de 2 500 M\$ échéant le 31 mai 2023 (la « facilité de crédit renouvelable »), ainsi qu'au financement de son programme d'immobilisations et aux fins générales de l'entreprise. La dette actuelle de la Société aux termes de la facilité de crédit renouvelable a été contractée dans le cadre de l'acquisition du tronçon américain du réseau de pipelines Cochin auprès de Kinder Morgan, Inc. et dans le cours normal des activités afin de financer le programme d'immobilisations de la Société.
Rang :	Les billets seront des obligations non garanties directes de la Société prenant rang égal avec toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société, sous réserve des dispositions concernant les fonds d'amortissement et d'autres dispositions similaires, le cas échéant.
CUSIP/ISIN :	70632ZAL5 / CA70632ZAL54
Forme et coupures :	Inscription en compte seulement par l'entremise d'adhérents à CDS ; coupures de 5 000 \$ et multiples de 1 000 \$.
Syndicat de placement :	Marchés mondiaux CIBC inc. (cochef de file des placeurs pour compte) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (cochef de file des placeurs pour compte) Valeurs Mobilières TD Inc. (cochef de file des placeurs pour compte) BMO Nesbitt Burns Inc. Financière Banque Nationale Inc. Scotia Capitaux Inc. AltaCorp Capital Inc. J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.



RBC Marchés des Capitaux

